

Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art
Herausgeber: Visarte Schweiz
Band: - (1984)
Heft: 2

Artikel: Kunstgewerbeschule à Bâle
Autor: Stadelmann, Claude
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-623777>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

A la menace d'une suppression de classe, une réaction solidaire

Au moment où nous rendons compte du problème, le Grand Conseil bâlois est invité à en débattre et à faire connaître sa décision ce mercredi 25 janvier. Quelle que soit son issue, cette «affaire» nous paraît significative dans son origine, dans son déroulement et dans ses conséquences. C'est pourquoi l'*Art Suisse* y porte une attention particulière en posant un double regard: celui du directeur, Daniel Reist, et celui d'un étudiant.

Kunstgewerbeschule à Bâle



• *Art Suisse*. – La menace d'une suppression d'une classe du cours préparatoire a provoqué dans votre école une réaction à tous les échelons. Avant l'examen du problème, M. Daniel Reist, voulez-vous le situer en nous présentant brièvement la «Kunstgewerbeschule»?

• *Daniel Reist*. – Elle se compose de deux secteurs distincts dotés chacun d'une direction. L'un assure la formation dans le domaine technique, artisanal, industriel (avec un effectif d'environ 4500 élèves), l'autre, celui dont j'assume la direction, regroupe les jeunes (environ 1400) qui se destinent à une profession de type artistique. Les élèves qui fréquentent les cours de la «Kunstgewerbeschule» sont soit des apprentis – en formation pratique chez un employeur – soit des étudiants – en formation permanente chez nous. La proportion dans le cadre de nos cours est moitié apprentis, moitié étudiants. Quant au corps enseignant, il se répartit au nombre de 150 professeurs par secteur. Institutionnellement parlant, l'école dépend de la direction de l'Instruction publique du canton de Bâle-Ville avec évidemment une contribution fédérale.

• *Art Suisse*. – Dans ce contexte général, quelle place occupe le cours préparatoire, sujet brûlant aujourd'hui?

• *Daniel Reist*. – Les cours préparatoires A et B sont intégrés à ma division. Huit classes pour le cours A et deux classes pour le cours B. Avec près de 200 élèves, le cours préparatoire représente la plus forte participation enregistrée en Suisse dans les écoles de même nature que la nôtre. Parallèlement à son importance quantitative, il a une fonction particulière à laquelle je tiens absolument et qui, dans les conditions économiques actuelles, répond aux questions de l'emploi. Il s'agit d'une formation générale – échelonnée sur une année – d'éveil à la création artistique. Le but principal consiste à donner aux étudiants une orientation, la plus vaste possible, sur les possibilités d'une formation postérieure.

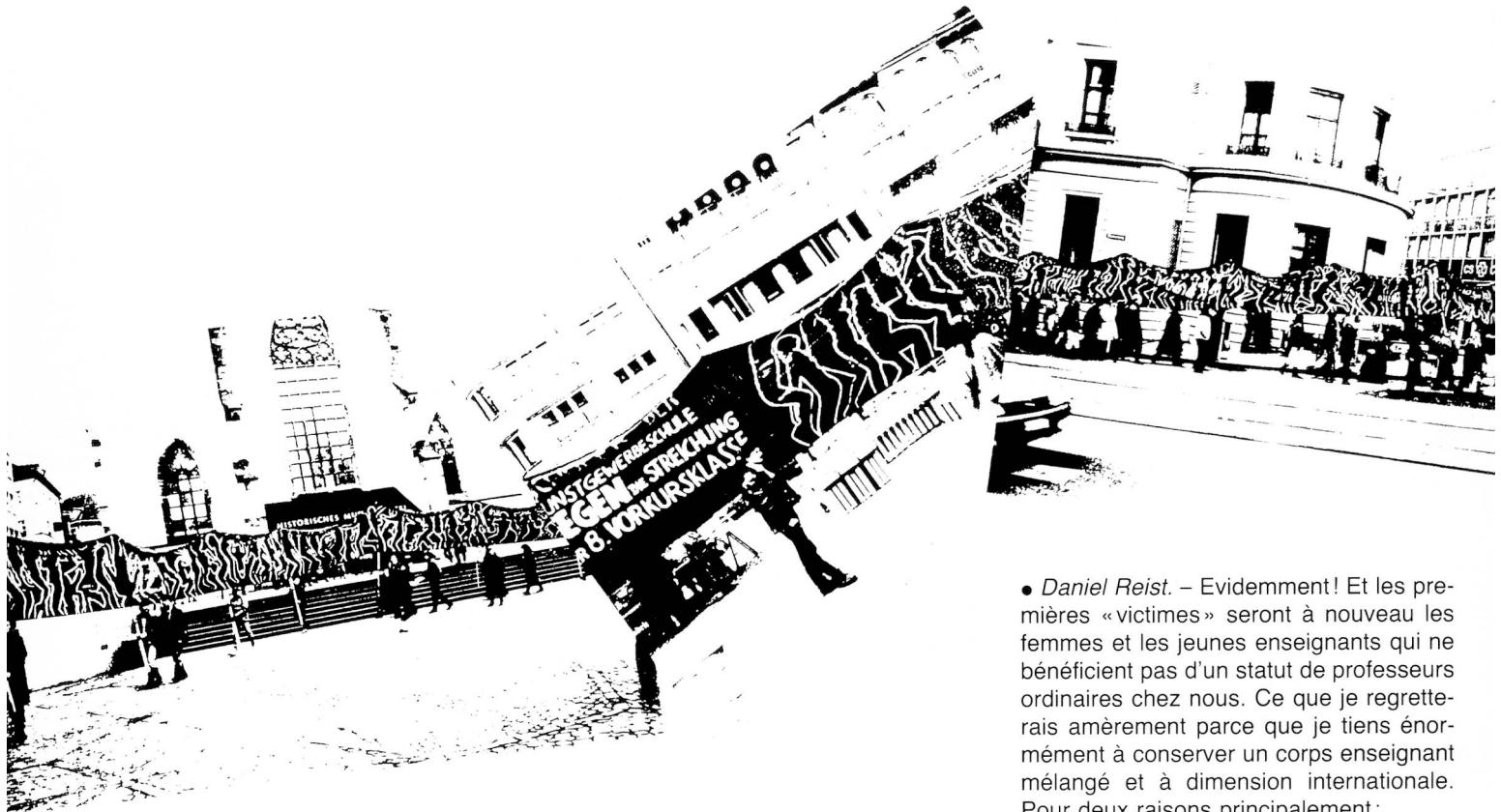
La donnée sociale du cours préparatoire est déterminante car les jeunes qui ne trouvent pas de place d'apprentissage ont ainsi une possibilité de confirmer ou d'affiner chez nous un choix professionnel. Malgré la sélection nécessaire que nous devons opérer par un examen d'entrée, nous insistons plus sur aptitudes à la création que sur les facultés relatives à la connaissance dans l'optique de ne pas favoriser encore plus les candidats de milieu socio-culturel déjà privilégié. Cette ouverture se répercute évidemment sur la structure des cours. A ce niveau-là, l'enseignement est individualisé et ne peut se réaliser que dans de petites unités de classes. Le nombre idéal se situe entre 12 et 16, et nous en sommes à 20!

Durant une année, les élèves se familiarisent avec un éventail de techniques relatives aux arts plastiques, au design, à quelques secteurs de l'artisanat. Les deux tiers des étudiants du cours préparatoire s'orientent vers d'autres professions telles dessinateur en bâtiment, mécanicien, etc.

• *Art Suisse*. – La décision du Conseil d'Etat bâlois de déduire le nombre de classes du cours préparatoire de 8 à 7 s'inscrit-elle dans le cadre d'une politique globale d'économie ou vise-t-elle principalement une institution à vocation régionale comme la vôtre?

• *Daniel Reist*. – Il est évident que la décision du Gouvernement de Bâle-Ville a son origine dans les réductions budgétaires de $\frac{1}{10}$ appliquées à tous les services et le Département de l'instruction publique n'échappe pas à cette volonté d'économie.

A ce propos, je prétends qu'il est inopportun et injuste de vouloir réaliser des coupes budgétaires dans le secteur de l'éducation des enfants et de la formation des jeunes. Les conséquences de cette décision du mois de mars 1983 sont moins graves pour les écoles publiques dont les effectifs stagnent en raison des incidences de la dénatalité en ville de Bâle. A la «Kunstgewerbeschule», elles imposent un réel numerus clausus. D'autre part, nos élèves proviennent de toute la région de Bâle (Bâle-Campagne, France et Allemagne voisines) et d'autres cantons suisses (voir grille de répartitions des



élèves). Le Gouvernement bâlois voudrait alléger sa contribution financière à l'école en exigeant une participation matérielle de chaque partenaire. C'est impossible ! Alors, il semble que, placés devant cette impasse, les politiciens agissent sur tout ce qui n'est pas définitivement fixé par la loi ou, lorsqu'elle existe, ils l'interprètent à leur façon. C'est ainsi qu'ils nous forcent à prendre 24 élèves par classe prétextant que c'est le « contingent » normal dans les écoles publiques et qu'ils ont décidé, contre notre avis, de supprimer une classe.

• *Art Suisse*. – Comment avez-vous réagi au titre de directeur et comment s'est développer la protestation au sein de l'école ?

• *Daniel Reist*. – Par les voies démocratiques, j'ai tenté de faire valoir ma position en multipliant les démarches auprès de l'autorité politique de manière pressante dès septembre 1983. Il m'a été signifié que les mesures prises étaient irrémédiables. Malgré l'appui de la commission de surveillance, mes tentatives de négociations n'ont pas abouti. A partir de ce moment-là, ma fonction de directeur m'obligeant à prendre acte de la décision du Gouvernement bâlois, il ne me restait plus qu'à laisser se former le mouvement de protestation entrepris par les élèves et les professeurs et à lui apporter mon soutien personnel dans la mesure où j'estimais que leur revendication était pleinement justifiée.

• *Art Suisse*. – Il est surprenant, mais néanmoins intéressant, de constater dans notre pays l'existence d'un réel courant de solidarité...

• *Daniel Reist*. – A ce titre, je crois vraiment que l'action déclenchée est exemplaire et peut-être unique chez nous. Car les étudiants de la « Kunstgewerbeschule » ne sont pas concernés eux-mêmes par la suppression d'une classe du cours préparatoire. Ils se sont engagés dans une « lutte » pour défendre une cause qui touche leurs éventuels successeurs. Et c'est la grande majorité d'entre eux qui s'est solidarisée et pas du tout dans une démonstration fracassante. Eux aussi ont tenté de faire pression démocratiquement auprès des instances politiques. En vain. Ils ont par exemple invité les députés à venir voir l'école et à se rendre compte sur place des données du problème. Deux seulement ont daigné se déplacer et quelques autres se sont excusés.

Quant aux professeurs, ils participent en très grand nombre au courant de protestation en formant un front commun avec les étudiants. Il s'agit là aussi d'une attitude solidaire rare en Suisse. Solidarité à l'égard de l'institution, solidarité aussi vis-à-vis de collègues directement touchés par la décision gouvernementale.

• *Art Suisse*. – Cela signifie donc que si le Parlement refuse de revenir sur les mesures édictées par la direction de l'Instruction publique votre corps enseignant connaîtra des problèmes d'emploi...

• *Daniel Reist*. – Evidemment ! Et les premières « victimes » seront à nouveau les femmes et les jeunes enseignants qui ne bénéficient pas d'un statut de professeurs ordinaires chez nous. Ce que je regretterais amèrement parce que je tiens énormément à conserver un corps enseignant mélangé et à dimension internationale. Pour deux raisons principales :

– pour respecter les contrats d'échanges entrepris et à entreprendre entre étudiants et entre professeurs avec d'autres pays d'Europe occidentale et avec les Etats-Unis notamment. C'est indispensable dans l'orientation artistique et pédagogique de l'école ;

– au niveau de la création et de la formation à l'éveil de la création, la Suisse constitue un territoire trop petit pour fournir un réservoir suffisant, susceptible de répondre aux exigences de l'expression artistique internationale.

• *Art Suisse*. – Au cas où le Parlement bâlois entérine les restrictions budgétaires proposées par le Gouvernement, quelle sera votre attitude ?

• *Daniel Reist*. – Vous pensez que je n'ai aucun moyen pour aller à l'encontre d'une telle décision. Toutefois, je ne cessera de répéter et de faire savoir qu'il est aberrant de penser « épargne » là où le futur se forme. J'espère aussi que l'expérience pénible que nous sommes en train de vivre serve d'exemple et qu'il sera possible de constituer un front commun avec les autres écoles du même type que la nôtre.

J'ignore ce que peut devenir le mouvement de protestation engagé par les élèves et les professeurs à la suite d'une pareille hypothèse. Mais je pressens que le courant ne s'arrêtera pas devant cette chute.

*Propos recueillis
par Claude STADELMANN*